



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Groupe EBRA et IA

Question au Gouvernement n° 1741

Texte de la question

GROUPE EBRA ET IA

Mme la présidente . La parole est à Mme Dominique Voynet.

Mme Dominique Voynet . Monsieur le premier ministre, j'ai écouté avec attention votre intervention consacrée à l'intelligence artificielle en amont du salon VivaTech. Vous y dites des choses sensées : que l'IA bouleverse et bouleversera plus encore demain notre manière de produire, d'apprendre, de nous informer et même de penser. D'un ton martial, vous affirmez veiller à ce que cette révolution technologique profite aux Français, à ce qu'elle ne menace pas notre souveraineté, car « ce qui se joue, dites-vous, n'est rien de moins que la protection de nos valeurs démocratiques ».

Faut-il écouter les discours ou regarder les actes ? On se pose la question en voyant des députés du groupe Ensemble pour la République déposer 110 amendements sur l'article unique d'une proposition de loi, votée à l'unanimité au Sénat et inscrite à l'ordre du jour de la niche GDR, en vue d'empêcher l'adoption d'une présomption d'utilisation des contenus culturels par les fournisseurs d'IA. Je m'interroge sur cette complaisance extraordinaire envers les tycoons français de l'intelligence artificielle – du point de vue desquels toute régulation bride l'innovation – et sur l'indifférence du gouvernement face aux impacts sociaux et environnementaux de l'IA dans la presse.

Propriété du Crédit Mutuel, Ebra est le premier groupe de la presse quotidienne régionale en France. Il possède notamment *L'Est Républicain*, *Le Progrès*, *Le Bien public*, *Les Dernières nouvelles d'Alsace*. Au Moyen Âge – en novembre 2023 –, le groupe a souhaité expérimenter l'IA dans le travail des rédactions. Moins de trois ans plus tard était annoncé un plan social de 400 personnes, dont la moitié dans les équipes de rédaction, lors d'une réunion extraordinaire du comité social et économique du groupe. La raison – qui peut servir de prétexte, comme le suggère une note de la direction générale du Trésor ? La volonté de généraliser le recours à l'IA et, dans le même mouvement, aux grands modèles de langage de l'IA générative.

Faut-il accepter que les tâches d'édition, de relecture, de vérification des données, de hiérarchisation de l'information, dont témoigne dans tout journal digne de ce nom le montage des pages, soient désormais assurées par l'IA ? Faut-il accepter que les journalistes entraînent les IA qui supprimeront leurs emplois ? Faut-il se résigner à des journaux sans journalistes ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS, SOC et GDR. – Mme Stella Dupont applaudit également.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de la culture.

Mme Catherine Pégard, ministre de la culture . Les plans de transformation annoncés ces dernières semaines au sein des groupes Centre France ou Ebra sont le symptôme des difficultés du secteur de la presse. Je pense d'abord aux salariés de ces entreprises qui vont être touchés par ces mesures. Ces difficultés sont liées à la captation croissante de la valeur par les plateformes, qui bénéficient du trafic créé par les contenus de presse

sans pour autant contribuer suffisamment au financement de l'information. Elles sont aussi liées à l'évolution des usages, notamment chez les jeunes. Dans ce contexte, le développement de l'IA peut fournir de nouveaux outils, mais son développement suscite, à juste raison, beaucoup d'inquiétude, notamment chez les journalistes, vous l'avez dit.

Dans ce domaine, l'IA ne vaut que si elle est maîtrisée. C'est pourquoi le gouvernement s'emploie d'abord à conforter le modèle économique de la presse. Aussi a-t-il soutenu la proposition de loi de M. Erwan Balanant visant à renforcer l'effectivité des droits voisins des éditeurs de presse, adoptée à l'unanimité par le Parlement après engagement de la procédure accélérée par le premier ministre. Cette proposition de loi a d'ailleurs été notifiée à la Commission européenne, en vue de son adoption définitive à l'automne.

D'autres pistes sont envisagées pour faciliter la transformation du secteur et accélérer sa numérisation. Il est par exemple impératif que le marché publicitaire bénéficie davantage à la presse.

Les outils de soutien à la presse ne doivent évidemment pas bénéficier à des publications qui seraient exclusivement produites par l'IA. La commission paritaire des publications et des agences de presse a récemment rendu une décision en ce sens. Le respect du droit d'auteur et des droits voisins doit demeurer un principe intangible et le socle de notre modèle. Protéger ces droits, c'est aussi sécuriser l'innovation.

Dans la presse, des accords en la matière existent déjà. J'invite à nouveau les développeurs d'IA à rencontrer les titulaires de droits, notamment ceux de la presse, pour trouver avec eux des solutions concrètes afin que création et innovation puissent grandir ensemble.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Voynet](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1741

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 2 juillet 2026